



du Canton de Cozes
Tél : 05.46.90.68.72 (standard)
daf@sivomestuaire.fr

Le 31 Janvier 2022

Le Vice-Président du SIVOM de l'Estuaire

Aux délégués titulaires ou suppléants
du SIVOM ENFANCE JEUNESSE DU
CANTON DE COZES

CONVOCAION SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL SYNDICAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du **Comité Syndical** qui se tiendra :

Le mardi 8 Février 2022 à 18H00 dans la salle du jardin public à Cozes, sans présence du public, en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Vous remerciant par avance de votre participation,

Le Vice-Président,

Vincent BOZIER

VIGILANCE COVID-19 :

L'état d'urgence sanitaire déclarée depuis le 17 octobre implique que cette séance soit organisée à respecter rigoureusement les règles en vigueur :

- la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes.

- le port du masque obligatoire pendant toute la réunion.

Un seul conseiller titulaire ou suppléant par commune.

Il est également demandé à chaque élu de se munir de son propre stylo et dans la mesure du possible d'un petit flacon de gel hydroalcoolique.

ORDRE DU JOUR

1. AUTORISATION DE LIQUIDER, ENGAGER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET N-1.

2. REFONTE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Engagement et de l'Expertise Professionnelle).

3. QUESTIONS DIVERSES



POUVOIR

Je soussigné(e)
donne pouvoir à.....
pour me représenter à la séance du
et prendre toutes décisions en mon nom.

(signature)

A....., le